

Bachelor : état des lieux, perspectives et recommandations

Jacques Biot, Patrick Lévy

Par lettre de mission du 12 décembre 2018, la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a bien voulu nous confier une mission visant à établir une grille d'analyse des formations de premier cycle d'enseignement supérieur dénommées Bachelor, et à proposer des pistes pour définir un dispositif d'évaluation de ces formations. Il s'agit ainsi de permettre d'en apprécier la qualité et d'inscrire ces formations de Bachelor à Bac + 3 dans le schéma général de l'offre de formation au niveau national et Européen. La délivrance d'un grade de licence est aussi une question posée, tant dans ses principes, ses modalités que par son impact éventuel sur la visibilité et l'attractivité. Notre mission s'est déroulée sur deux mois, du 13 février 2019 à mi-avril 2019. Elle s'est appuyée sur les rapports déjà produits sur le sujet dans un passé récent, référencés en Annexe 1, et sur l'audition des parties prenantes que nous avons sollicitées ou qui ont souhaité être auditionnées, dont la liste est précisée en Annexe 2.

En synthèse :

- Notre travail a conduit à mettre en évidence pour les formations dénommées "Bachelors" un foisonnement encore plus important, et d'origine plus ancienne, que ne le percevaient les Pouvoirs Publics, avec des effectifs inscrits dépassant ceux présents en classes préparatoires, et en progression notable.
- Les objectifs, les débouchés, les types d'établissements, et les disciplines concernées présentent une diversité considérable, qui ne permet plus aujourd'hui d'imposer une rationalisation sémantique autoritaire du vocable par voie législative ou réglementaire.
- Dans l'intérêt des apprenants et de leurs familles, une plus grande transparence s'impose quant au contenu réel et aux perspectives professionnalisantes et/ou académiques des programmes proposés, d'autant plus que ces programmes sont fréquemment, voire systématiquement, commercialisés.
- L'octroi de labels de qualité attribués par des instances d'évaluation reconnues, doit donc être instauré de manière plus structurée. Ces labels pourraient prendre diverses formes (inscription au RNCP, visa délégué à une conférence d'établissements, délivrance du grade de licence par une université dans le cadre d'une politique de site, ou directement par l'Etat selon un cahier des charges bien défini) en fonction des caractéristiques des programmes. La délivrance du grade de licence devrait être strictement réservée à des cursus exposant les apprenants à la recherche, et ayant principalement vocation à déboucher sur une poursuite de parcours académique.

Une offre foisonnante et extrêmement hétérogène

Notre étude, malgré sa temporalité limitée, a mis en évidence le foisonnement et l'hétérogénéité des formations dénommées Bachelors, lancées dans un désert juridique, depuis près d'une trentaine d'années pour les plus anciennes. L'annexe 3 liste les formations dont l'ouverture a été annoncée pour la rentrée 2019, et l'annexe 4 fait apparaître depuis le 1^{er} janvier dernier près d'une vingtaine d'annonces de nouveaux projets de Bachelors (destinés à ouvrir en 2019 ou dans les années suivantes). Même si cette accélération des annonces peut revêtir un caractère en partie artéfactuel, certains établissements ayant pu souhaiter prendre date avant la remise de notre rapport, il n'en reste pas moins qu'environ 60 000 à 100 000 apprenants (effectif supérieur à celui des inscrits en classes préparatoires) seraient d'ores et déjà inscrits dans des programmes dénommés Bachelors, dans plusieurs dizaines d'établissements dont la seule caractéristique commune est de n'être pas des universités publiques.

Hétérogénéité des disciplines concernées

L'attention a été attirée récemment par la création de Bachelors à coloration scientifique, ces derniers présentant, par rapport aux parcours de licence enseignés dans les universités publiques, une forte revendication pluridisciplinaire et une sélectivité assumée. Mais à part ces programmes de gestation récente, la gamme des Bachelors existants est en réalité beaucoup plus développée dans le domaine des disciplines de gestion (commerce, comptabilité, communication, relations internationales, etc..).

Au-delà de ces deux colorations disciplinaires s'inspirant, mutatis mutandis, des BSc et BBA internationaux (avec des réserves qui seront développées plus loin), des Bachelors sont également proposés dans des disciplines beaucoup plus hétérogènes, de nature très technique et applicative (arts de la mode, techniques du bois, assurances, etc..) ou dans des professions intermédiaires (techniciens spécialisés, assistants ingénieurs, fonctions supports sur des métiers en tension dans les secteurs para-agricoles par exemple).

Hétérogénéité du caractère professionnalisant

Certains Bachelors affichent de manière quasi militante une vocation professionnalisante. C'est le cas en particulier de ceux proposés par certains établissements de l'est de la France, qui entendent se calquer sur les modèles suisse ou allemand. De manière schématique cette typologie s'appliquerait notamment aux Bachelors à dominante technique appliquée. C'est une revendication forte de certains organismes que nous avons auditionnés¹.

D'autres en revanche revendiquent une vocation claire à la poursuite d'études, vers les parcours de masters et de doctorat. La connexité se fait ici avec les Bachelors ouverts dans des disciplines scientifiques.

Enfin, certains, tout en se positionnant optiquement comme professionnalisant, débouchent dans les faits sur une proportion élevée de poursuite d'études. Sans qu'une statistique fiable soit disponible il semble que ce soit le cas notamment des Bachelors produits par les Ecoles de commerce (plus de 70% de poursuite d'étude apparemment selon les responsables des institutions auditionnés).

¹ EESPIG, FNEP, UDESCA, UNFL notamment

Hétérogénéité du caractère diplômant

A l'exception du Bachelor de l'Ecole polytechnique, du Bachelor de Sciences Po et (par extension), du Cycle Pluridisciplinaire d'Etudes Supérieures (CPES) de PSL², aucun des Bachelors actuellement proposés ne jouit d'un caractère diplômant national tel que celui conféré par l'octroi du grade de licence, dont bénéficient les trois formations sus-évoquées.

Certains établissements ont contourné cette difficulté en inscrivant leur formation dans un partenariat international qui leur permet de bénéficier d'une diplomation d'origine étrangère. C'est le cas du Bachelor de l'INSA de Lyon, dont la diplomation est assurée par l'Université de Strathclyde.

Une majorité des programmes de Bachelor ouverts par les Ecoles de commerce ont pour leur part recherché une accréditation par le biais du Visa MESRI dont l'octroi est subordonné à une évaluation par la Commission d'Evaluation des Formations et Diplômes de Gestion (CEFDG).

Une demande plus marginale à ce jour provient des écoles d'ingénieur (CDEFI, CGE) qui souhaitent délivrer des Bachelor en tant que diplôme d'établissement, plutôt comme diplôme intermédiaire dans le cursus de 5 ans du diplôme d'ingénieur et estiment qu'il devrait être accrédité (CTI ?).

Enfin, un grand nombre de programmes de Bachelor commercialisés par des institutions privées à but lucratif ou non, à vocation explicitement professionnalisante, se sont placés sous le régime du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), placé sous la responsabilité du nouvel établissement public France Compétences, dont l'autorité de tutelle est le Ministère du Travail.

Hétérogénéité du recrutement

Tous les Bachelors, quelle que soit leur vocation et l'établissement producteur, s'inscrivent dans un processus de recrutement sélectif.

En revanche, une distinction majeure peut être faite entre ceux qui revendiquent un recrutement majoritairement international (X, Sciences Po, INSA, et dans une moindre mesure les Ecoles de gestion), et ceux dont le bassin d'attraction est essentiellement local, au mieux national.

Cette distinction est importante (voir plus loin) car l'argument de l'internationalisation repose en partie sur un artifice sémantique (la licence s'appelle le plus souvent Bachelor à l'étranger) et mérite d'être examiné précisément en termes d'objectif de recrutement (attirer des étudiants internationaux, exporter des étudiants avec un diplôme « reconnu »...). La visibilité pour les apprenants et leurs familles est aujourd'hui limitée et les initiateurs de certains de ces Bachelors peinent parfois à justifier de cette dimension internationalisante qu'ils revendiquent comme différenciant de la licence générale du premier cycle universitaire classique.

Hétérogénéité de la langue d'enseignement

Dans le prolongement de la différenciation portant sur le caractère international, ou non, du recrutement, une distinction majeure peut être faite entre les programmes délivrés pour l'essentiel en anglais, et ceux délivrés en français.

Hétérogénéité de la durée d'études

Si une majorité de Bachelors sont proposés en 3 ans correspondant à 180 ECTS, certains, notamment dans les Ecoles de commerce, s'étendent sur 4 ans.

² Qui ne revendique pas le nom de Bachelor

Hétérogénéité des établissements promoteurs

Au plan des statuts, les établissements promoteurs de Bachelors regroupent l'intégralité des types d'établissements d'enseignement supérieur autres que les universités publiques, seules à ce jour à ne pas proposer de tels programmes. En fait des programmes de type Bachelor existent dans certains IAE et sont visibles dans l'offre de formation revendiquée par le réseau des IAE (IAE France)³. Ce sont des programmes « Management and Global Business » dispensés entièrement en Anglais et visant un public mixte d'étudiants étrangers et Français. Par ailleurs, les universités publiques développant des programmes sous forme de cursus de premier cycle sélectifs ou de double-licences, pour l'essentiel établissements IDEX (PSL et Paris Saclay), ont affiché clairement leur refus d'utiliser le vocable Bachelor.

Les producteurs de Bachelors se trouvent donc dans les champs suivants :

Statut	Etablissements, ou confédération concernée⁴
Public	Sciences Po ENSAM INSA Lyon Ecole polytechnique
Consulaire	Ecoles de commerce et de gestion EESC
Privé à but non lucratif (EESPIG)	Ecoles de commerce et de gestion (Associatives, SAS) Adhérents FESIC Enseignement confessionnel (RenaSup, Udesca, UNFL)
Privé à but lucratif	"Grandes écoles indépendantes" (UGEI) Fédération Nationale de l'Enseignement Privé (FNPE) ⁵

Les points d'ancrage

S'agissant de programmes post-bac en trois ou parfois quatre ans, les Bachelors s'inscrivent dans un environnement comparatif qui, en France, est représenté par le diplôme national de licence, et à un moindre degré par les DUT ou les BTS qui font actuellement l'objet de réflexions quant à une éventuelle normalisation à 180 ECTS, et à l'international par les programmes d'«undergraduates». Les réflexions et négociations en cours sur un versant professionnel de la licence générale pourraient aussi entrer en ligne de compte.

La licence et les diplômes nationaux post-bac en France

1) la licence

La licence a été modifiée dans son organisation par l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

La licence est un diplôme national de l'enseignement supérieur qui confère à son titulaire le grade en 6 semestres au plus, en blocs de connaissances et de compétences capitalisables, et en unités d'enseignement capitalisables. La formation est organisée, au sein de chaque mention, sous la forme de parcours types formant des ensembles cohérents de blocs de connaissances et de compétences, et

³ <https://www.iae-france.fr/formations/management-global-business-bachelor/>

⁴ (doubles appartenances fréquentes)

⁵ Associations incluant également des membres EESPIG et/ou confessionnels

d'unités d'enseignement (UE) organisant des progressions pédagogiques adaptées, au regard des finalités du diplôme. L'ensemble du parcours de formation de licence correspond, selon les normes en vigueur au niveau européen, à une charge de travail pour l'étudiant comprise entre 4500 et 5400 heures. La formation de licence comprend des activités de formation diversifiées correspondant pour l'étudiant au minimum à l'équivalent de 1500 heures d'enseignement et d'encadrement pédagogique. Ces activités peuvent notamment comprendre et articuler :

- Des enseignements en présentiel (dont des cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques).
- Des enseignements à distance, des enseignements hybrides et des enseignements mobilisant des outils numériques.
- Des séquences d'observation ou de mise en situation professionnelle. Elles peuvent notamment prendre la forme de stages, des projets en milieu professionnel, projets tuteurés avec un commanditaire, junior entreprise, etc.
- Des projets individuels ou collectifs qui favorisent la mise en perspective, sur un même objet d'étude, de plusieurs disciplines et compétences.

L'échelle des coefficients est cohérente avec celle des crédits attribués à chaque UE, à chaque EC et à chaque bloc de connaissances et de compétences.

Quelles évolutions en cours ou à venir ?

1) Si le cadre général de la licence reste inchangé, l'arrêté relatif au diplôme national de licence comporte néanmoins de nombreuses innovations articulées notamment autour du renforcement de la personnalisation des parcours, de la création du contrat pédagogique pour la réussite étudiante et du développement du contrôle continu. Il s'inscrit également dans le renforcement de l'autonomie des établissements en matière pédagogique.

2) Des expérimentations ont été proposées dans le cadre de l'appel d'offre Nouveaux Coursus Universitaires du Programme d'Investissement d'Avenir. Ces projets notamment la vague 2 centrée premier cycle (juillet 2018) visent à la fois à développer des approches pédagogiques nouvelles, notamment pluridisciplinaires, et à construire grâce à une spécialisation et à une professionnalisation progressives, à une architecture modulaire et à un accompagnement des étudiants tout au long de leur cursus, des parcours plus flexibles et plus individualisés, débouchant sur une insertion professionnelle ou sur une poursuite d'études dans le nouveau cadre du master. Les résultats et leur dissémination éventuelle restent à vérifier à l'avenir.

3 En tout état de cause, à ce jour, il peut être fait le constat que les formations courtes post-bac ne permettent pas d'assurer une insertion professionnelle directe et efficace. Quelles peuvent être les réponses ?

- a. il existe une réflexion et une concertation en cours sur des inflexions du premier cycle de licence générale vers des parcours favorisant l'insertion professionnelle.
- b. Le DUT (diplôme universitaire de technologie) est également au cœur des préoccupations. Ce diplôme préparé dans un IUT (institut universitaire de technologie), délivre actuellement un niveau bac + 2. Cette formation courte est à vocation professionnalisante et propose 24 spécialités dans les domaines de la production et des services. Principalement suivie par des bacheliers généraux et technologiques, elle prépare à l'insertion professionnelle ou à la

poursuite d'études, notamment en licence pro ou classique. L'admission est très sélective. À l'origine créé pour favoriser une insertion professionnelle directe après son obtention, le DUT n'est pas ou plutôt plus considéré comme suffisant pour la majorité des titulaires. 90 % des diplômés poursuivent leurs études, alors même que les entreprises souhaitent davantage de diplômés de formations courtes pour occuper des postes de techniciens. Par ailleurs, 45 % des diplômés de Bac + 2 et Bac + 3 semblent exercer un emploi qui n'est pas en adéquation avec leur formation.

Enfin, si lors de sa création, le DUT a été pensé pour les bacheliers technologiques, les DUT sont aujourd'hui très demandés par les titulaires de bac général ce qui crée un effet d'éviction des bacheliers technologiques. Des quotas ont été mis en place depuis la rentrée 2016 pour augmenter la part des bacheliers technologiques dans les IUT mais ne suffisent pas à régler cette question

L'une des propositions en discussion (voir rapport R Dalle, F Germinet janvier 2019, propositions ADIUT) est de faire passer le DUT de 120 à 180 ECTS. L'objectif est de favoriser l'insertion professionnelle directe à Bac + 3 et la réussite des étudiants en visant une insertion de 50 % des effectifs. Une modification dans la structure du programme (blocs de compétences) et une plus grande place accordée à la formation professionnelle seraient des pistes permettant d'atteindre cet objectif. Le rapport Dalle-Germinet suggère également des passerelles entre filières générales et technologiques plus faciles pour permettre les réorientations en cours de cursus et la mixité des publics (bacheliers, salariés en reprise d'études...).

La possibilité de conserver un diplôme intermédiaire à bac + 2 paraît néanmoins essentielle. Beaucoup d'étudiants entrent à l'IUT pour obtenir un diplôme en deux ans et se laisser le temps de savoir s'ils ont envie de continuer des études après le DUT.

- c. La disparité de l'offre de Bachelor, telle qu'elle se présente aujourd'hui ne permet pas de répondre à la nécessité d'une insertion professionnelle directe et efficace, même si c'est le cas pour certains de ces parcours. Des engagements précis sur ce plan, en plus de l'exigence de qualité, pourraient néanmoins y concourir.

Le bachelor's degree à l'étranger

L'appétence d'innombrables établissements français pour la dénomination de Bachelor pourrait laisser penser que ce titre est largement usité à l'international et y revêt une signification bien définie. Une analyse approfondie de l'offre des principales universités internationales montre une réalité plus nuancée. De manière paradoxale, la communication des établissements de culture anglo-saxonne se fait bien davantage sur le concept d'"*undergraduate*" que sur le diplôme qui lui est attaché *in-fine*. C'est surtout en Europe continentale (Italie, Allemagne, Suisse, etc..), du fait de l'alignement sur le processus dit "de Bologne", que la revendication de formation de "Bachelors" est exprimée explicitement.

Les parcours d'Undergraduate sont formatés de manières extrêmement différentes en fonction des cultures locales. Pour schématiser (et sous réserve d'exceptions notables du fait même de la schématisation) :

Aux Etats-Unis :

Les programmes sont systématiquement sélectifs, le taux de sélection étant directement corrélé à la réputation de l'université.

Ils sont organisés en quatre ans, largement pluridisciplinaires et à forte composante de culture générale pendant les deux premières années (freshmen et sophomores), puis focalisation plus mono- ou bi-disciplinaire en 3^{ème} et 4^{ème} années (junior et senior).

Professionalisants ("Terminal") ou ouvrant sur les « graduate studies ».

Au Royaume Uni

Situation assez semblable à celle des Etats Unis mais en trois ans.

En Europe continentale

Programmes en trois ans, principalement mono-disciplinaires, généralement semblables aux parcours de licences français.

Potentiellement professionnalisants notamment dans l'univers germanophone, même si la poursuite vers le doctorat y est la clé pour une carrière de haut niveau.

En Asie (Hong Kong, Chine continentale, Corée, Japon)

Pour autant que l'on puisse s'efforcer à chercher des équivalences en dehors de Hong Kong et de Singapour, le modèle le plus proche est paradoxalement le modèle américain, avec des parcours en 4 ans, sélectifs, cultivant une pluridisciplinarité initiale.

Synthèse de la comparaison internationale

Il n'est donc pas étonnant que chacun en France trouve une référence de Bachelor quelque part dans le monde auquel raccrocher son modèle propre. Seule une réelle confrontation à des co-diplomations ou au minimum à des échanges sur un semestre avec des partenaires internationaux, tels que l'ont pratiqué au premier chef Sciences Po avec Columbia, l'INSA à une échelle modeste avec Strathclyde, dans une moindre mesure l'X (un semestre d'échange, mis en place non sans difficultés) et quelques écoles de commerce telles que l'ESCP, permet de tester si l'usage du terme par un établissement français trouve un véritable écho international. A contrario, on peut donc estimer que la majorité des Bachelors commercialisés en France ne seraient pas nécessairement reconnus comme tels à l'étranger, du moins pas dans tous les environnements académiques et que l'affirmation d'une internationalisation « à l'export » est plus un argument de marketing qu'une réalité dument évaluée.

Les attentes des acteurs

Universités

1) Demande institutionnelle

La position des universités est assez fidèle à ce qui avait été communiqué par la CPU en Avril 2016. Le titre en était suffisamment éloquent : « *Stop à la confusion et à la multiplication des noms de diplômes : en France, le Bachelor s'appelle la licence et à l'international la licence est un Bachelor . Ouvrons le débat sur la licence et le post-bac !* » La CPU constatait

- Depuis plusieurs années, une utilisation anarchique du terme « Bachelor » en France pour désigner des diplômes de niveau Bac+3 ou Bac+4,
- Une qualité et des degrés de reconnaissance hétérogènes.
- Une accélération de ce développement en dehors d'une procédure claire d'accréditation,

- Des attendus très variables (accueil des bacheliers professionnels ou technologiques, accueil des étudiants étrangers de haut niveau, etc.) de même que les conditions d'accès (sélection, droits d'inscription),
- Des débouchés insuffisamment précisés.

La CPU rappelait que de son point de vue, en France le Bachelor s'appelle licence (au sens du LMD) et qu'à l'international la licence (licence, licence professionnelle ou grade) est un Bachelor. Elle réclamait dans la foulée pour assurer la lisibilité du système d'enseignement supérieur en France et à l'étranger, que l'Etat affirme clairement, y compris règlementairement, que l'appellation licence est la seule en France pour les formations reconnues par l'Etat de niveau Bac+3 et que sa traduction à l'international est Bachelor.

L'audition de la CPU en février 2019 a permis de confirmer cette position. Le développement des Bachelor lui semble associé à l'absence de réforme complète de la licence (professionnalisation, sélectivité, notamment). La CPU s'interroge par ailleurs sur la volonté ou non du gouvernement d'avoir plusieurs diplômes nationaux à côté de la licence, sur le processus d'accréditation par France Compétences, la justification d'une éventuelle reconnaissance du grade de licence sans poursuite d'étude, la notion de flexibilité des formations qui pourraient s'appliquer à la licence et la question de l'attractivité internationale. Concernant la « coexistence » entre premier cycle de licence et Bachelor, la CPU estime que la question du financement du 1^{er} cycle est la limitation essentielle pour permettre la mobilité, l'encadrement pédagogique, etc. Elle constate l'affaiblissement du 1^{er} cycle, et le transfert CPGE vers des formations de type Bachelor et se pose la question de la volonté de l'Etat concernant l'évolution de la licence et de ses possibilités et sa coexistence avec le développement du Bachelor.

2) Vision prospective

Pour les universités, l'« agenda » actuel est de redéfinir les trois voies principales que sont la licence générale visant à une poursuite d'étude, l'évolution éventuelle vers une formation courte post-bac à vocation surtout technologique, telle qu'elle ait en discussion avec le DUT en 180 ECTS et une licence à vocation professionnalisante qui pourrait émerger des discussions en cours avec l'Etat.

Le Bachelor n'est pas une option impossible pour les universités (en dehors de ce qui se fait déjà voir IAE par exemple) mais la CPU et les président.e.s d'université rencontré.e.s pointent le risque d'ajouter encore à la confusion de l'offre si tout n'est pas règlementé de façon adéquate.

S'agissant enfin du grade licence, son obtention hors université ou éventuellement dans le cadre d'une politique de site est inenvisageable pour la CPU et les président.e.s auditionné.e.s.

Ecoles d'ingénieurs

A l'exception de quelques précurseurs (ENSAM, INSA) dont les attendus étaient très spécifiques, l'intérêt des Grandes Ecoles d'ingénieurs pour les parcours de Bachelor a été éveillé par l'initiative de l'Ecole polytechnique lancée en 2017. Ce sujet ne semble pas faire l'objet d'une réflexion très aboutie à ce jour, et la Commission des Titres d'Ingénieurs (CTI) n'a pas revendiqué de son propre chef un rôle en la matière. Toutefois, la Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs (CDEFI), s'appuyant sur le précédent de l'Ecole polytechnique, revendique l'octroi systématique du grade de licence pour des Bachelors qui seraient créés par ses membres, et suggère de confier à la CTI le rôle d'accréditation de ces formations, sur la base d'une revendication de nature plus institutionnelle, voire politique, qu'opérationnelle.

Les avantages théoriques qu'identifie la Conférence des Grandes Ecoles (CGE) à un élargissement des Bachelors en science et technologie bénéficiant de la reconnaissance du grade de licence seraient les suivants :

- Lisibilité internationale, notamment dans l'objectif de la recherche de stages ou d'échanges, du niveau de formation atteint à Bac+3 par des élèves engagés dans les traditionnels cursus ingénieurs à Bac+5 (ou 2+3)
- Attractivité internationale de formations nouvelles créées sous le vocable Bachelor, notamment face à la concurrence des universités étrangères
- Elargissement du recrutement pour pallier le conservatisme, perçu ou allégué, des classes préparatoires.

Par contraste, certaines écoles d'ingénieurs de rang plus modeste, très tournées vers la professionnalisation (par exemple dans l'agro-alimentaire), opérant généralement sous le statut d'EESPIG ou sous statut privé à but lucratif, ont d'ores et déjà créé des parcours de Bachelors à vocation authentiquement professionnalisante, appréciés des industriels des secteurs concernés. Ces écoles souhaitent avant tout un statu quo et expriment une crainte que « les écoles de l'élite » ne confisquent, par le biais de la reconnaissance du grade de licence, la dénomination Bachelor à laquelle elles ont attaché, avec une certaine antériorité et efficacité, une coloration tournée vers l'emploi.

Ecoles de gestion

A l'inverse des écoles d'ingénieurs, les Ecoles de commerce et de gestion ont une pratique ancienne de la sémantique "Bachelor", en vertu d'un rationnel qui s'appuie sur la double revendication de la professionnalisation et de l'internationalisation. La réalité est probablement plus nuancée, notamment en ce qui concerne la poursuite d'études, en Master ou via une intégration dans le programme "Grande Ecole", poursuite académique qui se révèle assez fréquente, du moins pour les écoles les plus généralistes et les plus cotées.

Au-delà du rationnel affiché, on voit sans peine, pour ces offreurs évoluant dans l'univers marchand, l'intérêt commercial qui résulte d'une captation d'élèves dès le post-bac, et sur des programmes d'une durée de trois à quatre ans. Ceci étant, l'ancienneté de la pratique a conduit les acteurs les plus responsables à rechercher, en contrepartie du développement proactif de ce segment, une évaluation de la qualité des programmes.

Pour les écoles les plus prestigieuses, cette accréditation prend la forme d'un visa ministériel accordé au terme d'une évaluation par la Commission d'Evaluation des Formations et Diplômes de Gestion (CEFDG), cette dernière ayant également compétence pour viser l'octroi du grade de Master aux formations Bac+5 des écoles concernées. La CEFDG s'est déclarée prête à jouer un rôle plus important dans l'évaluation des Bachelors. Elle présente à la fois le niveau de réflexion adéquat, la légitimité tirée de l'expérience des autres diplômes qu'elle vise, et jouit de la confiance des écoles.

Pour d'autres écoles à vocation plus régionale ou plus spécialisée au plan disciplinaire, visant de manière non équivoque l'accès à l'emploi, l'accréditation résulte de l'intégration au RNCP. La majorité de cette population d'établissements ne revendique pas la reconnaissance du grade de licence et souhaite protéger l'inscription au répertoire contrôlé par le Ministère du Travail, gage de l'employabilité pour les familles.

EESPIG

Les EESPIG regroupent des acteurs d'obédience, de taille, de champ disciplinaire et de notoriété fort diverses. Malgré cette dissimilitude, un grand nombre d'entre eux ont recouru à la création de

Bachelors, le moteur commun résidant dans l'impossibilité, pour tout acteur non public, de délivrer le diplôme national de licence. Il convient de noter que les universités catholiques, confrontées de très ancienne date à cette situation, l'ont majoritairement palliée en offrant des formations dénommées non pas "Bachelors", mais "Cycles de préparation à la licence", l'octroi du diplôme national demeurant accordé par l'université publique locale, lorsque les relations interpersonnelles ou interinstitutionnelles le permettaient.

Hormis cette forme de cohabitation ancienne, parfois refusée, semble-t-il, par certaines universités, le lancement de Bachelors a constitué depuis plusieurs années (près de 30 ans pour certains programmes) une alternative pratique pour les EESPIG pour offrir des programmes post-bac en 3 (parfois 4) ans. La demande des familles et des apprenant(e)s de bénéficier d'une garantie de qualité, a été satisfaite par la procédure du Visa, sous condition d'évaluation par la CEFDG dans le cas (le plus fréquent) des établissements opérant dans le champ de la gestion. Certains EESPIG revendiqueraient aujourd'hui le remplacement du Visa par la reconnaissance du grade de licence.

A contrario, d'autres EESPIG, à vocation essentiellement professionnalisante, expriment des attentes proches de celles décrites au paragraphe suivant.

Acteurs à but lucratif

Les acteurs à but lucratif sont pour l'essentiel des établissements à vocation clairement professionnalisante, l'obtention d'un emploi de manière quasi-assurée à l'issue du cursus constituant l'argument compétitif majeur vis-à-vis des familles et des apprenant(e)s. S'ils sont peu connus du grand public, voire cultivent une certaine discrétion, ils recrutent des effectifs numériquement importants, avec une forte présence dans les territoires. Leur revendication de professionnalisation s'appuie, aux fins de tangibilisation, sur une adhésion étroite au référentiel de France-Compétence et sur une inscription scrupuleuse dans les spécifications du RNCP. Ils ne revendiquent pas, voire redoutent, un alignement sur le régime de la licence.

Industriels

La courte durée de notre mission ne nous a pas permis de recueillir l'avis des organisations patronales.

Familles

La courte durée de notre mission ne nous a pas permis de recueillir l'avis d'organisations représentatives des familles ni des apprenant(e)s.

Tableau récapitulatif des attentes

	Grade de licence systématique	Grade de licence dans le cadre d'une politique de site	Visa CEFDG ou visa CTI (à créer)	RNCP
CGE	Oui			
CDEFI	Oui			
CTI			Pourrait jouer un rôle	
CEFDG		Pourrait jouer un rôle	Très prête à jouer un rôle	
CPU	Préoccupé par l'offre anarchique, soucieux du respect du rôle des universités, demandeur d'une réflexion intégrée sur le premier cycle			
FESIC			Oui	
UDESCA, UNFL		Potentiellement		
UGEI	Souhaitable		Oui	
FNEP				Oui

Options et recommandations

Au terme de notre mission, il apparaît que les options ouvertes à l'Etat pour répondre de manière claire à la problématique posée par le foisonnement des initiatives dénommées "Bachelor" peuvent, de manière schématique, se situer dans quatre directions :

- Option 1 : interdire l'usage de la dénomination Bachelor
- Option 2 : laisser faire
- Option 3 : donner un contenu normé au bachelor
- Option 4 : réguler la qualité par des voies existantes ou à créer.

Chacune de ces options sera évaluée ci-dessous quant à sa faisabilité politique et administrative et à sa désirabilité sociétale. Au terme de cette analyse, il apparaîtra que la 4^{ème} option nous semble à la fois la plus désirable et la plus réaliste et c'est donc celle-ci que nous recommandons à la Ministre.

Option 1 : interdire l'usage de la dénomination Bachelor

Le respect scrupuleux de l'usage de la langue française, le désir de maintenir une claire et parfaite application du dispositif européen LMD en réservant l'usage du terme à la traduction anglaise du mot français "licence", et l'observation du risque de confusion que peut entretenir dans l'esprit du public l'hétérogénéité des programmes proposés sous ce nom, pourraient inciter à la mise en place d'une disposition réprouvant purement et simplement la commercialisation de tout programme dénommé "Bachelor".

Une telle disposition, si elle s'avérait réalisable, répondrait peut-être aux inquiétudes des universités portant sur la confusion de l'offre et une concurrence jugée injuste et fragilisant le premier cycle universitaire. Elle nécessiterait toutefois, pour être réellement et efficacement applicable, l'élaboration d'un arsenal juridique incluant un dispositif de sanctions contre d'éventuels établissements contrevenants, sanctions dont la nature devrait être précisée. Un dispositif de sortie protégeant les apprenantes et apprenants passés et actuels, auxquelles et auxquels il ne peut être fait grief de leur inscription dans de tels programmes, devrait être conçu et mis en place.

Compte tenu des effectifs significatifs inscrits dans des programmes concernés, du nombre important d'établissements producteurs, de leur implantation forte dans les territoires, de la satisfaction des usagers passés et actuels⁶, une telle décision aurait un coût politique et social non négligeable. Son applicabilité réelle, dans le contexte d'une évolution de la société française, serait sujette à caution.

Nous ne recommandons pas cette orientation.

Option 2 : laisser faire

A l'extrême inverse de la précédente option, l'administration peut choisir de ne pas agir. La perception publique du sujet demeure mince, la demande de régulation est peu audible, les acteurs eux-mêmes, même s'ils ont unanimement salué le lancement de notre mission, n'ont pas exercé d'interventions vigoureuses dans un sens ou un autre, la majorité des intervenants s'exprimant plutôt (hors CPU) en faveur du statu quo. Enfin, dans un contexte où le Ministère est confronté à d'autres importantes priorités politiques et administratives (loi de programmation de la Recherche, réforme des licences pro et des DUT), l'allocation des ressources administratives nécessaires à une réforme bien conduite peut s'avérer difficile.

Toutefois, l'accélération de la création de programmes dénommés Bachelor, à laquelle nous assistons, avec une hétérogénéité allant croissante, conduira inéluctablement à ce que la question doive être traitée, dans un contexte qui ne pourra qu'être plus délicat au fur et à mesure que la politique du fait accompli s'amplifie de la part d'établissements de toutes natures. Un devoir de transparence et de clarification s'impose par ailleurs vis-à-vis des familles et des apprenantes et apprenants, dans une simple logique de lisibilité vis-à-vis du consommateur usager. De plus, les réformes touchant au premier cycle universitaire gagneraient à être associées à une rationalisation et une cohérence de l'offre globale.

Nous ne recommandons pas cette orientation.

Option 3 : donner un contenu normé au bachelor

Une troisième option peut consister, dans une perspective de clarification vis-à-vis des consommateurs, et d'exclusion de toute confusion avec les parcours de licence authentiques, à définir de manière réglementaire un contenu normé pour les parcours de Bachelor, distinct de celui des licences, conférant ainsi à cette dénomination une existence officielle, voire un statut de diplôme national. Une telle évolution pourrait s'inspirer du rationnel qui avait conduit, en d'autres temps, à officialiser dans la nomenclature académique des parcours de "mastères", ou de "magistères".

Une telle orientation présenterait plusieurs inconvénients. Elle exigerait un arbitrage, parmi les physionomies variées des parcours de Bachelor existant, et serait donc indirectement équivalente, pour celles qui ne seraient pas retenues, à l'option 2 que nous avons écartée, certes pour une population moins nombreuse, mais avec une difficulté politique qui ne serait pas moindre. Par ailleurs, vis-à-vis de l'étranger, elle ne résoudrait pas, voire aggraverait, l'ambiguïté puisque la France proposerait un diplôme national de Bachelor qui ne serait pas une licence et ne serait donc pas traduisible par le mot "bachelor" en langue anglaise.

Nous ne recommandons pas cette orientation.

⁶ Il peut être constaté un manque d'évaluation des formations concernées notamment par des instances indépendantes. Les seuls palmarès publiés (voir <http://etudiant.aujourd'hui.fr/etudiant/info/palmares-des-bachelors-du-parisien-etudiant-le-classement.html>) ne se substituant évidemment pas à une telle évaluation externe portant sur les différentes dimensions des retombées éducatives et socio-économiques attendues.

Option 4 : réguler la qualité

Considérant l'ampleur et l'ancienneté du fait accompli, il ne nous semble pas possible, comme évoqué, de faire un trait sur le recours à la dénomination Bachelor, bien ancrée dans le contexte de la diversité de l'offre académique française. En revanche, il apparaît, comme l'a souligné la Ministre dans sa lettre de mission, que la lisibilité du dispositif est aujourd'hui très insuffisante et que cette absence de transparence n'est pas acceptable du point de vue des usagers, des employeurs et des partenaires académiques français et étrangers susceptibles de recevoir des candidatures de poursuite d'étude de la part d'apprenantes et d'apprenants issus des programmes de Bachelor.

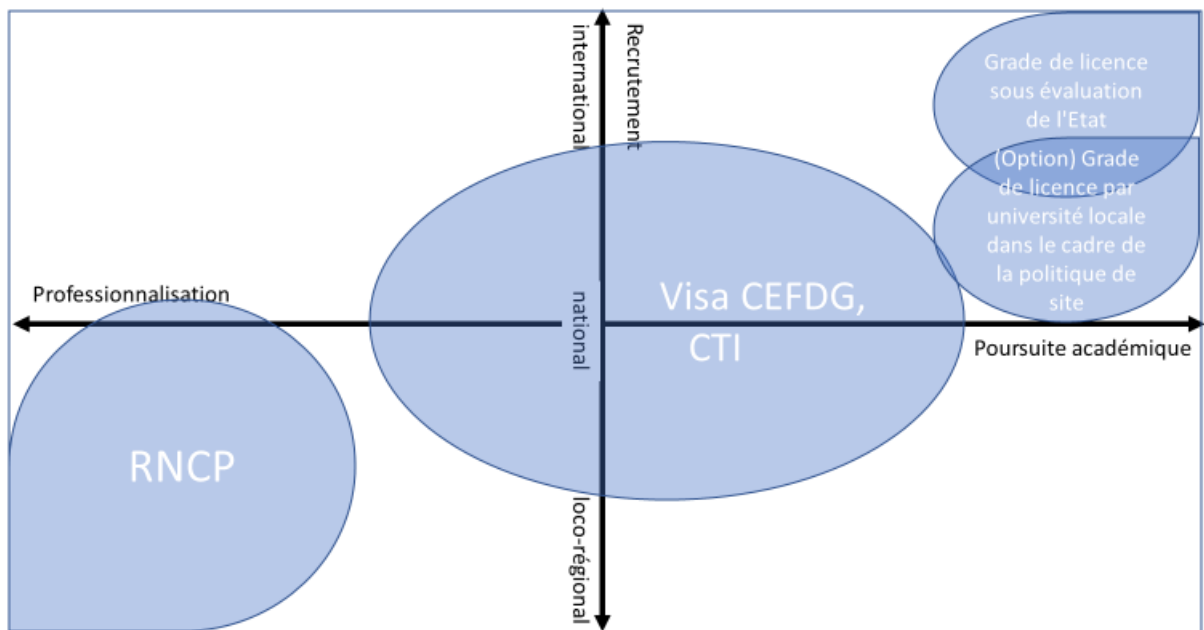
Nous proposons donc de tolérer l'usage de la dénomination Bachelor, sous la forme d'une dénomination à caractère commercial dénuée de toute reconnaissance académique standardisée, mais d'en préciser dans chaque cas les objectifs, le niveau académique et l'adéquation à un référentiel explicite, en mettant en place un dispositif de régulation de la qualité lisible, inscrit dans les procédures existantes, ou dans des procédures à créer le cas échéant. Les établissements proposant des programmes dénommés Bachelor auraient ainsi la possibilité de soumettre leurs cursus aux modes de reconnaissance suivants :

- Inscription au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) (procédure déjà existante), selon les règles et sous le contrôle de France Compétence, autorité nationale de régulation et de financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage placée sous la tutelle du Ministère du Travail : cette voie, certifiante, serait préférentiellement retenue pour les programmes dont le caractère professionnalisant ne fait aucun doute.
- Visa du Bachelor, en tant que diplôme d'établissement, par l'une ou l'autre des deux instances chargées d'organiser et de mettre en œuvre les modalités de contrôle de la qualité des formations supérieures : procédure existante pour la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG) dans le champ des formations commerciales, procédure à créer par analogie avec l'évaluation des formations d'ingénieurs pour la Commission des titres d'ingénieurs (CTI). S'agissant de formations qui ne relèvent pas de ces commissions, il y aurait lieu de mettre en place un visa spécifique, après évaluation par le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, selon des modalités à déterminer. Ce processus n'emporterait pas automatiquement équivalence du grade de licence, contrairement aux diplômes à Bac+5 dont l'existence est établie de longue date et qui bénéficient de l'équivalence du grade de master. Cette voie s'appliquerait, sous réserve qu'ils satisfassent au référentiel de qualité établi respectivement par la CEFDG, la CTI, ou directement par le ministère à une majorité des programmes post-bac en 3 ou 4 ans créés par les écoles de commerce, par les écoles d'ingénieurs, ou dans d'autres champs plus spécifiques, dont la vocation professionnalisante est affichée mais qui peuvent donner parfois lieu à poursuite d'étude.
- Reconnaissance de l'équivalence du grade de licence, sous condition de respect du cahier des charges établi par l'arrêté du 22 janvier 2014⁷ relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master. Cette voie serait réservée, sans changement, aux seules formations respectant explicitement l'esprit des parcours de licence, présentant une forte exposition à la recherche, et permettant une poursuite d'études académiques en France ou à l'étranger pour un public d'apprenantes et d'apprenants français et internationaux. Il convient dans ce contexte de rappeler l'importance de l'encadrement et de l'adossement de la formation à la recherche, rendus possibles par la richesse en enseignant-chercheurs des équipes pédagogiques. La reconnaissance du grade pourrait être accordée, selon le droit

⁷ JORF n°0027 du 1 février 2014 page 1927

commun, par le biais de la procédure existante au niveau national, ou de manière dérogatoire, en cas d'accord au plan régional dans le cadre d'une politique de site, par l'université locale.

Le graphe ci-dessous permet de visualiser une cartographie des modes de reconnaissance applicables aux différents cas de figure. Une communication adéquate serait mise en place par l'administration afin d'éclairer le public sur le caractère hétérogène, et l'absence de signification académique *per se*, de la dénomination Bachelor, et de préciser les différents types de reconnaissance des parcours de Bachelor, tels que décrits ci-dessus.



Annexe 1 : références

Lettre de mission du 12 décembre 2018 de Mme la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Le « bachelor » : état des lieux et perspectives. Rapport n°2017-81 de septembre 2017 de l'IGAENR à Mme la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Note de synthèse et de propositions au sujet du Bachelor. Conseil National Education Economie. 2016

Annexe 2 : Liste des personnalités auditionnées

Annexe 3 : Nouvelles formations de Bachelor, débutant en 2019⁸

Formation	Etablissement	Ouverture prévue	Effectifs souhaités	Frais de scolarité	Durée de la formation	Partenaires
Bachelor Achat et approvisionnement	La Rochelle Business School	Rentrée 2019	20	7 700 €	3 ans	Institut supérieur des achats et des approvisionnements de Rochefort
Bachelor agri-business	Yncréa Ouest	Rentrée 2019	24	Formation en alternance, pas de frais	1 an	
Bachelor communication digitale	La Rochelle Business School	Rentrée 2019	12	7 700 €	3 ans	La Rochelle digital school
Bachelor DevOps	Yncréa Ouest	Rentrée 2019	24	Formation en alternance, pas de frais	1 an	
Bachelor digital innovators	ICD et EPF	Rentrée 2019	20	7 500 €	3 ans	
Bachelor en management	EDC Paris Business School	Rentrée 2019		8 200€ par an	3 ans	
Bachelor gestion et transactions immobilières	IMSI	Rentrée 2019	30	Formation en alternance, pas de frais	1 ans	
Bachelor international	Yncréa (sur les campus de Bordeaux, Lille et Orléans)	Rentrée 2019	25	6 500 € par an environ	3 ans	Université de Coventry (Angleterre)
Bachelor management du sport	Essca (campus de Lyon)	Rentrée 2019	Entre 25 et 30	7 500€ par an	3 ans	
Bachelor management international	Essca (campus de Bordeaux)	Rentrée 2019	Entre 25 et 30	7 500€ par an	3 ans	
Bachelor of arts in fashion design	Institut français de la mode	Rentrée 2019	100	13 000€	3 ans	
Bachelor professionnel, dédié à la formation de projeteur BIM	ESITC Caen	Rentrée 2019	15	5 200 € annuels	1 an (3e année) puis ouverture du cursus complet 3 ans	Norwegian University of Science and Technology (Norvège) et l'Escuela Técnica Superior de Ingeniería de Edificación (Espagne)
Bachelor qualité, sécurité et environnement	La Rochelle Business School	Rentrée 2019	20	7 700 €	3 ans	Institut européen de la qualité totale de Rochefort

⁸ Source : Newstank

Formation	Etablissement	Ouverture prévue	Effectifs souhaités	Frais de scolarité	Durée de la formation	Partenaires
Bachelor sécurité, systèmes et réseaux	Efrei Paris et 3iL	Rentrée 2019	20	Formation en alternance, pas de frais	1 an	Pauline Ferret (responsable de formation à l'Efrei)
Bachelor transformation numérique des entreprises	Eigsi La Rochelle et La Rochelle Business School-Excelia Group	Rentrée 2019	Entre 20 et 30	Alternance		
Bachelor transport et logistique	La Rochelle Business School	Rentrée 2019	15	7 700 €	3 ans	La Rochelle digital school

Annexe 4 : annonces de nouvelles formations de Bachelor depuis le 1^{er} janvier 2019⁹

Formation	Etablissement	Ouverture prévue	Effectifs souhaités	Frais de scolarité	Durée de la formation	Partenaires
Bachelor Achat et approvisionnement	La Rochelle Business School	Rentrée 2019	20	7 700 €	3 ans	Institut supérieur des achats et des approvisionnements de Rochefort
Bachelor agri-business	Yncréa Ouest	Rentrée 2019	24	Formation en alternance, pas de frais	1 an	
Bachelor communication digitale	La Rochelle Business School	Rentrée 2019	12	7 700 €	3 ans	La Rochelle digital school
Bachelor DevOps	Yncréa Ouest	Rentrée 2019	24	Formation en alternance, pas de frais	1 an	
Bachelor digital innovators	ICD et EPF	Rentrée 2019	20	7 500 €	3 ans	
Bachelor en affaires internationales	Pigier Performance	Rentrée 2019	30	5 500€ par an/contrat de professionnalisation possible en 3e et 4e année	2 ou 4 ans	
Bachelor en gestion et finance	Pigier Performance	Rentrée 2019	150	5 500€ par an/contrat de professionnalisation possible en 3e année	1 ou 3 ans	
Bachelor en management	EDC Paris Business School	Rentrée 2019		8 200€ par an	3 ans	
Bachelor en management du sport	Pigier Performance	Rentrée 2019	120	5 500€ par an/contrat de professionnalisation possible en 3e année	3 ans	
Bachelor gestion et transactions immobilières	IMSI	Rentrée 2019	30	Formation en alternance, pas de frais	1 ans	
Bachelor international	Yncréa (sur les campus de Bordeaux, Lille et Orléans)	Rentrée 2019	25	6 500 € par an environ	3 ans	Université de Coventry (Angleterre)
Bachelor management du sport	Essca (campus de Lyon)	Rentrée 2019	Entre 25 et 30	7 500€ par an	3 ans	

⁹ Source : Newstank

Formation	Etablissement	Ouverture prévue	Effectifs souhaités	Frais de scolarité	Durée de la formation	Partenaires
Bachelor management international	Essca (campus de Bordeaux)	Rentrée 2019	Entre 25 et 30	7 500€ par an	3 ans	
Bachelor of arts in fashion design	Institut français de la mode	Rentrée 2019	100	13 000€	3 ans	
Bachelor professionnel, dédié à la formation de projeteur BIM	ESITC Caen	Rentrée 2019	15	5 200 € annuels	1 an (3e année) puis ouverture du cursus complet 3 ans	Norwegian University of Science and Technology (Norvège) et l'Escuela Técnica Superior de Ingeniería de Edificación (Espagne)
Bachelor qualité, sécurité et environnement	La Rochelle Business School	Rentrée 2019	20	7 700 €	3 ans	Institut européen de la qualité totale de Rochefort
Bachelor sécurité, systèmes et réseaux	Efrei Paris et 3iL	Rentrée 2019	20	Formation en alternance, pas de frais	1 an	Pauline Ferret (responsable de formation à l'Efrei)
Bachelor transformation numérique des entreprises	Eigsi La Rochelle et La Rochelle Business School-Excellia Group	Rentrée 2019	Entre 20 et 30	Alternance		
Bachelor transport et logistique	La Rochelle Business School	Rentrée 2019	15	7 700 €	3 ans	La Rochelle digital school